

M. le Président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

En conséquence, l'article 2 est adopté.

Le vote sur l'ensemble aura lieu à l'heure convenue.

INTERPELLATIONS

M. le Président.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

**RAPPORT DE DÉCEMBRE 2005 "ABOLIR LA PAUVRETÉ.
UNE CONTRIBUTION AU DÉBAT ET À L'ACTION POLITIQUES",
ÉLABORÉ PAR LE SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ,
LA PRÉCARITÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE**

DE M. MICHEL COLSON

**À M. BENOÎT CEREXHE, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ**

**ET À MME FRANÇOISE DUPUIS,
MINISTRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA CULTURE**

M. le Président.- La parole est à M. Michel Colson.

M. Michel Colson (MR).- Le Service de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a publié en décembre dernier son rapport "Abolir la pauvreté. Une contribution au débat et à l'action politiques". Celui-ci met en exergue certaines lacunes et tente d'apporter des solutions concrètes par l'entremise de résolutions. Bon nombre de celles-ci concernent directement notre Parlement et méritent, à mon sens, que l'on ouvre un débat.

Mon objectif n'est certainement pas d'être exhaustif. Le rapport couvre en effet de très nombreux thèmes et c'est sans doute ce qui en constitue la richesse. Je ne m'attarderai que sur trois d'entre eux, en particulier la santé, l'enseignement qualifiant et la culture.

Concernant la santé, le rapport de l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale paru dernièrement, a également mis en évidence certains chiffres inquiétants, auxquels il a déjà été fait référence ici. Il me paraît intéressant de revenir, à titre d'exemples, sur deux de ceux-ci.

Le premier nous rappelle qu'en 2001, 20,4% des ménages bruxellois déclaraient devoir reporter des soins de santé ou y renoncer pour des raisons financières. Ce chiffre s'élevait à 19% en 1997. L'accès aux soins de santé tend donc clairement à se détériorer. Le deuxième chiffre concerne les enfants naissant dans un ménage sans revenus du travail. Ils ont 2,2 fois plus de risques de décéder en période prénatale et 2,3 fois plus de risques de décéder entre l'âge de sept jours et un an que des enfants nés dans un ménage disposant de deux revenus du travail.

Dans le domaine de la santé, le rapport "Abolir la pauvreté" insiste sur plusieurs points très importants. Les soins de santé sont de très bonne qualité dans notre Région et, plus généralement, dans notre pays. Il doit continuer d'en aller ainsi mais il faut aussi que ces soins soient accessibles au plus grand nombre. Pour atteindre cet objectif, le rapport propose différents moyens d'action, parmi lesquels plusieurs ont retenu mon attention.

Tout d'abord, pour le renfort de la première ligne, le rapport met en exergue la diminution prévisible du nombre de nouveaux médecins généralistes, en particulier dans les

quartiers les plus défavorisés. En conséquence, les habitants de ces quartiers risquent de se diriger vers des structures d'urgence médicale ou, de manière plus grave, de retarder davantage le recours à des soins de santé.

Afin de remédier à cette situation, le rapport suggère notamment de prévoir un financement adapté et clair des structures accessibles, telles que les maisons médicales et les centres de santé intégrés. Des mesures visant à maintenir la présence de médecins généralistes dans les quartiers les plus défavorisés sont-elles prévues par le gouvernement ? Un tel refinancement des maisons médicales et des centres de santé intégrés est-il à l'ordre du jour ?

Cette action en première ligne devrait en outre plus souvent passer par de la prévention. Toujours selon le rapport "Abolir la pauvreté", il serait ainsi important de "mieux coordonner les volets préventif et curatif". Pour améliorer l'aspect préventif, il serait intéressant "d'inciter les prestataires de soins à travailler en réseau pour mener des projets de promotion de la santé". Cet aspect des choses a déjà été souligné par Serge de Patoul lors d'une interpellation portant sur la prévention du suicide et sur l'importance, à cet égard également, du travail en réseau.

Enfin, le rapport souligne qu'il est important d'axer prioritairement la prévention sur les enfants et ce, dès leur plus jeune âge, avant la naissance par l'entremise des centres de planning familial et de consultation prénatale, pendant la grossesse et durant la scolarité. Le rapport insiste particulièrement sur ce dernier point. L'école doit jouer un rôle de premier ordre dans ce travail de prévention à l'égard des enfants. Cela ne peut se faire que si l'on donne à ces écoles les moyens, tant au niveau du personnel que financier, de mener cette tâche à bien.

A cet égard, Monsieur le Ministre-Président, pourriez-vous me dire quelles sont les mesures que vous comptez prendre pour favoriser ce travail en réseau ? Les enfants doivent être une cible privilégiée du travail de prévention. Comment envisagez-vous d'améliorer la situation actuelle ? Quel type d'actions serait éventuellement à l'étude ?

La seconde thématique sur laquelle je souhaite m'attarder est celle de l'enseignement qualifiant. Il apparaît en effet que trop peu de jeunes qui fréquentent cet enseignement parviennent à trouver un emploi. Deux raisons peuvent être mises en évidence.

D'une part, ces jeunes présentent des insuffisances dans les compétences de base, telles que les mathématiques ou le français. Les auteurs du rapport "Abolir la pauvreté" n'hésitent d'ailleurs pas à parler d'"analphabétisme toléré".

D'autre part, cet enseignement ne les prépare pas suffisamment aux types d'emplois auxquels ils se destinent. Les conséquences de ces lacunes en matière d'enseignement qualifiant sont malheureusement dramatiques. Notre Région connaît un taux de chômage intolérable et ce sont les jeunes qui en sont les principales victimes. Je suis d'avis que l'école ne peut à elle seule résoudre tous les problèmes mais il n'en demeure pas moins que l'obtention d'un diplôme adéquat répondant réellement à l'offre du marché de l'emploi pourrait permettre d'améliorer cette situation et offrir de réelles perspectives d'avenir à nos jeunes.

A ce sujet, je souhaiterais vous poser plusieurs questions. Quelles sont les mesures envisagées concernant l'enseignement qualifiant ? Les moyens actuels sont-ils suffisants ? Qu'en est-il des disparités financières entre les écoles situées en Wallonie et celles de la Région de Bruxelles-Capitale ? Enfin, pouvez-vous

m'indiquer si ce sujet est à l'ordre du jour de la prochaine réunion conjointe des Gouvernements de la Commission communautaire française et de la Communauté française ?

Le dernier thème que je souhaiterais aborder dans le cadre de cette interpellation est celui de la culture. Celle-ci joue un rôle fondamental dans notre société. La participation à des activités culturelles permet un épanouissement personnel important. Le rapport relève cependant des lacunes à ce niveau. Il serait ainsi important de reconnaître et de renforcer les initiatives de participation culturelle. Au niveau de l'accès à la culture, le rapport "Abolir la pauvreté" insiste sur différentes actions possibles, à savoir: la sensibilisation de ce secteur à l'ouverture et à l'accueil de tous les publics, la mise en place d'une information adaptée et accessible ou encore la multiplication et l'harmonisation des initiatives visant à rendre l'accès à la culture moins lourd d'un point de vue financier.

A ce propos, je souhaiterais savoir quelles sont les mesures prises - ou que vous comptez prendre - pour faciliter la participation de tout un chacun aux activités culturelles et pour optimiser l'accès à la culture.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. le Président.- La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- On reconnaît encore et toujours ceux qui se préoccupent de ce genre de sujets et qui montent régulièrement à la tribune pour les évoquer. Je dois souligner que le rapport "Abolir la pauvreté" fourmille d'analyses intéressantes. J'invite ceux qui ne l'auraient pas encore lu à le faire.

Cela étant, il s'agit d'un rapport fait à l'échelon fédéral. Il comporte, à l'échelon fédéral, des critiques concernant le nombre encore trop élevé d'analphabètes ou de gens maîtrisant mal l'écrit et la langue, ainsi que l'accès insuffisant à la culture. Ce constat doit sans doute être adapté à notre réalité bruxelloise. Dans notre Région, il faut reconnaître que les choses vont un peu mieux. Je pense par exemple aux efforts considérables réalisés en matière de culture et d'aide sociale. "Article 27" fonctionne à ma connaissance mieux du côté bruxellois que wallon.

A propos des compétences en matière d'enseignement, chacun doit évidemment travailler avec les outils dont il dispose et pour lesquels nos institutions ont été conçues. Les compétences de la Commission communautaire française en matière d'enseignement sont des compétences de pouvoir organisateur d'un enseignement qui vient de la province. L'essentiel de la compétence reste tout de même à la Communauté française, en termes d'orientations et de politiques.

En revanche, il est clair que nous avons reçu des compétences en matière d'alphabetisation. Nous les avons utilisées intensément et nous avons fait de solides progrès. A ma connaissance, ils vont plus loin que ce qui a été enregistré en Wallonie, avec "Lire et Ecrire". Nous avons la capacité de mobiliser au mieux les ressources dont nous disposons.

M. Michel Colson pose les bonnes questions en termes de relations et de collaboration avec les autres instances et niveaux de pouvoir. Je me les pose également. Comme lui, je souhaiterais que l'on fasse plus, mieux et davantage. Mais j'en appelle à une lecture du rapport adaptée à la réalité de notre Région. Ce rapport est au demeurant excellent et il est dommage que l'Observatoire de la santé et du social n'en rédige pas d'aussi bons pour Bruxelles.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La parole est à M. Paul Galand.

M. Paul Galand (Ecolo).- Les rapports sur la pauvreté aux différents niveaux de pouvoir respectent une certaine logique découlant de l'accord de coopération. Chaque niveau de pouvoir doit prendre ses responsabilités. Il s'agit donc bien d'un pas en avant.

Tout récemment, nous avons reçu les chiffres issus des enquêtes fédérales pour l'Union européenne, portant sur l'année 2004. Ils proviennent de la Direction générale "Statistiques et informations économiques" du fédéral.

Tous ces chiffres se recourent. Quelque 15% de la population belge appartiennent au groupe présentant un risque élevé de pauvreté. Les groupes se situant au-delà de ce pourcentage doivent attirer encore davantage notre attention. Ce sont les femmes, les personnes de plus de 65 ans, les personnes seules et les membres de familles monoparentales. Relevons que près de 36% des parents de familles monoparentales courent le risque de tomber dans la précarité.

Près de 40%, par rapport à 15% ! Cela signifie qu'un parent de famille monoparentale présente plus du double du risque moyen, pourtant déjà trop élevé. Il ressort de toutes les enquêtes qu'il s'agit bien du groupe le plus à risque.

Cette enquête démontre une fois de plus que l'emploi est le meilleur rempart contre la pauvreté. Donc, s'il faut mettre en avant un point important parmi d'autres, c'est l'accès à une formation professionnelle.

Actuellement, que proposons-nous aux jeunes de ces familles précarisées pour leur fournir de réelles formations qualifiantes à 16, 18 ou 20 ans ?

Tant que nous n'aurons pas relevé ce défi, nous y reviendrons sans cesse. Je me réjouis donc de la présence de trois membres du gouvernement car la formation professionnelle est un point sur lequel nous devons particulièrement agir. Nous avons parlé de la lutte contre l'analphabétisme qui est la base de l'éducation, celle-ci doit être couplée à des formations qualifiantes.

Je me rappelle des efforts permanents de M. Serge Moureaux pour valoriser l'enseignement technique et professionnel. Après tant d'années, en tant que parlementaire siégeant aussi à la Communauté française, je dois bien constater que mentalement notre système d'enseignement est encore de type "relégation". Mentalement et culturellement pour la population il existe encore une meilleure filière et d'autres qui sont moins bonnes.

Ce qui pose problème, c'est que le jeune qui se dirige vers le professionnel ou le technique est actuellement perçu comme inscrit dans un processus de déqualification. Avoir un emploi est le meilleur rempart contre la pauvreté. C'est écrit en toutes lettres dans le rapport! Cela doit mobiliser toutes nos forces et notre détermination. Je ne rejoins pas complètement Mme Mouzon, quand elle déclare que c'est un très bon rapport tandis que celui de l'Observatoire serait moins satisfaisant. Je voudrais quand même signaler qu'ils pêchent tous deux par le même travers, un nombre excessif de recommandations, ce qui n'aide pas forcément les gouvernements et décideurs politiques. Ici, il y en a 76, dans le rapport bruxellois, il y en avait 70.

Je sais bien que vous essayez de vous débrouiller par rapport à cet état de choses mais notre rôle de parlementaires consiste à demander que les organismes chargés de ces rapports hiérarchisent mieux les recommandations. Le Parlement

bruxellois (Commission communautaire commune) a suivi aussi cette logique en se concentrant sur 13 recommandations ou observations lors de la discussion du rapport bruxellois précédent.

M. le Président.- Monsieur Galand, veuillez conclure.

M. Paul Galand (Ecolo).- Je conclus, Monsieur le Président en rappelant aussi que le médecin de famille représente un élément essentiel pour l'accès à la santé. J'attire aussi votre attention sur le fait que ceux qui ont défendu le système de santé en Belgique ne doivent pas se faire trop de reproches. Les budgets INAMI ont doublé en trente ans. Mais il s'est produit un décrochage entre les revenus de remplacement et les bas salaires, d'une part et le bien-être moyen, de l'autre. Dès lors, proportionnellement, payer les soins de santé coûte plus cher. Mais ceci n'est pas imputable au fait que le remboursement des soins aurait diminué mais bien à ce que les bas revenus et les revenus de remplacement ont proportionnellement diminué par rapport à l'évolution du bien-être. C'est l'aggravation de l'inégalité sociale qui est l'une des causes des difficultés que nous rencontrons.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La parole est à M. André du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Concernant le volet "Soins de santé" développé par notre collègue Colson, nous savons qu'à Bruxelles, par comparaison avec d'autres pays européens ou non européens, les soins de santé sont de qualité. Le problème de notre capitale, comme celui des toutes les grandes villes, est celui de la pauvreté, un phénomène qui n'a pas épargné la plupart des zones urbaines. L'interpellation fait état du renfort de la première ligne. Je partage l'avis de mon collègue et me suis d'ailleurs réjoui à l'occasion des budgets, des efforts de notre ministre concernant la première ligne et plus spécialement en ce qui concerne les budgets consacrés à la mise en réseau via l'a.s.b.l. "Hypocrate".

Mais soyons lucides. Les budgets de la Commission communautaire française en matière de santé ne permettent pas de régler les problèmes de l'accès aux soins de santé car derrière ceux-ci réside l'ensemble des problèmes de la pauvreté. Les déterminants de la santé sont autant de moyens sur lesquels le politique peut et doit agir.

A propos du volet culture, abordé par notre collègue, je rappelle que c'est par la culture que les hommes communiquent entre eux et participent à la vie en communauté, comme n'ont de cesse de le répéter les acteurs de terrain actifs tant dans la lutte contre l'exclusion sociale que dans la création artistique. En garantissant un réel droit de participer et de contribuer à la culture, on éliminera déjà un des obstacles à l'intégration sociale pleine et entière de tout citoyen.

Des initiatives ont été prises dans ce domaine mais méritent d'être évaluées, voire étendues si le bilan est positif. D'autres événements nous font par contre craindre une déperdition des moyens utiles et efficaces.

J'évoque d'abord le cas des deux maisons locales de la culture qui ont pour objet de favoriser les échanges interculturels, de soutenir les artistes locaux en leur donnant un lieu d'expression et de favoriser l'accès de la population locale aux arts et à la culture. Un montant spécifique de 200.000 € a été octroyé dans le budget 2006.

J'aurais dès lors voulu savoir à quel public étaient destinées ces maisons locales, quelles sont les activités qui y sont concrètement proposées. Etant donné leur intitulé et leur objet, elles participent à la réalisation effective d'un droit d'accès à la culture. Comment et quand cette initiative sera-t-elle évaluée et envisage-t-on de l'étendre à d'autres quartiers et d'autres communes ?

J'évoque ensuite une situation qui nécessite à tout le moins que l'on prenne le temps de la réflexion et de la concertation. Je veux parler des projets de cohésion sociale. Pour rappel, la cohésion sociale se définit comme l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus quels que soient leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau économique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu.

En vue d'atteindre l'objectif de la cohésion sociale dans les quartiers bruxellois, le Gouvernement de la Commission communautaire française a retenu les thématiques suivantes : le soutien et l'accompagnement scolaire spécifiquement pour les adolescents, l'alphabétisation et la lutte contre la fracture numérique, l'accueil des primo-arrivants, le vieillissement des populations d'origine étrangère et la problématique du genre.

Les activités culturelles ne sont pas reprises. Si certaines communes acceptent encore dans leur programme communal des associations offrant des activités strictement culturelles, d'autres ne le font pas, suivant en cela l'interprétation donnée par l'administration de la Commission communautaire française des thématiques retenues. Afin d'éviter que les activités organisées dans le cadre de la cohésion sociale ne soient gérées en parallèle d'activités culturelles, au risque de ne plus toucher un public défavorisé, quelles sont les passerelles établies au sein du Gouvernement de la Commission communautaire française entre ces secteurs ? Qu'en est-il également des rencontres avec la Communauté française afin de déterminer les limites entre les différentes politiques sociales et culturelles, menées notamment avec le secteur associatif bruxellois ainsi que les moyens octroyés dans ce cadre.

Il faut éviter qu'outre le public-cible, les acteurs de terrain ne soient aussi désœuvrés. Autant que faire se peut, il faut éviter que des associations doivent demander des subsides aux responsables de plusieurs politiques différentes pour pouvoir payer leur personnel et leurs frais de fonctionnement alors que les besoins sur le terrain sont réels et qu'elles tentent d'y répondre en additionnant des bouts de chandelles.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La parole est au ministre-président, M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe, président du Gouvernement, ministre en charge de la Santé.- Monsieur Colson, les inégalités en matière de santé que vous relevez dans votre interpellation l'ont déjà été en grande partie en novembre 2004 dans le "Tableau de bord de l'Observatoire de la santé et du social".

La lutte pour l'accès de tous aux soins de santé et contre les inégalités en cette matière est l'une de mes priorités. Je me réjouis donc aujourd'hui du thème de votre interpellation.

Voici d'ailleurs les inégalités que j'épinglais particulièrement lors de la présentation du budget 2006 de la santé, au mois de

novembre dernier. Parmi vous, certains ont eu l'occasion de les rappeler.

La santé périnatale et infantile est moins bonne en l'absence de revenus professionnels dans la famille. Les habitants des communes les plus pauvres ont une espérance de vie de trois ans inférieure à celle des habitants des communes les plus riches. Chez les personnes à faible niveau d'instruction, la dépression est deux fois plus fréquente et le diabète trois à cinq fois plus courant. Enfin, les Bruxellois en situation précaire ont plus de mal à adopter des habitudes de vie saine.

Vu le succès qu'elle a connu, j'ai financé la réédition de la brochure intitulée "L'accès aux soins de santé : un droit pour tous". Je ne m'étendrai pas sur le sujet mais je rappellerai qu'elle a pour objectif d'être un outil pour les professionnels, principalement en détaillant les règles d'accès aux soins de santé.

Vous signalez que le rapport suggère notamment de prévoir un financement adapté et clair des structures accessibles, telles que les maisons médicales. Vous pointez également la nécessité du travail en réseau et le rôle des médecins généralistes.

Je me permets dès lors de vous lire un deuxième extrait de mon intervention à cette réunion de la commission de la Santé, tenue le 23 novembre dernier.

Je disais à cette occasion que mes priorités en 2006 sont au nombre de trois. La première est le soutien aux maisons médicales et plus précisément le financement complet du mi-temps pour la fonction en santé communautaire, inscrite dans le décret.

Cette fonction me paraît particulièrement bien répondre aux besoins actuels de la population bruxelloise. Elle permet notamment de replacer les problèmes exprimés à leur juste place en évitant - et M. Galand y a fait allusion - soit la médicalisation des problèmes sociaux, soit l'hyper-médicalisation. En outre, elle redonne des compétences aux gens eux-mêmes. Le secret de la réussite n'est-il pas d'abord d'avoir confiance en soi ? C'est une augmentation de près de 11% que connaissent les crédits de l'allocation de base concernée.

La deuxième priorité est la poursuite et ce, pour la troisième année consécutive, du financement des réseaux de santé. L'année passée, j'avais créé une allocation de base spécifique. Aujourd'hui, il n'y a plus d'inquiétude de fin d'année pour chercher des "queues de budget", permettant de financer les réseaux. L'allocation de base se voit en effet créditée d'un montant de 550.000 €, alors qu'elle en comptait 100.000 l'année précédente.

Enfin, la troisième priorité de mon action vise, d'une manière générale, à mettre du lien dans le secteur de la santé, en commençant par les fédérations que je souhaite voir travailler en concertation, en y associant la Fédération des associations de médecins généralistes de Bruxelles (FAMGB).

La création d'un service intégré de soins à domicile (SISD) se fera dans le respect de tous les acteurs concernés et principalement des médecins de famille et des infirmières.

Vous mentionnez, Monsieur Colson, que le rapport souligne l'importance d'axer prioritairement la prévention sur les enfants et ce, dès la grossesse et pendant la scolarité. A ce sujet, je dois vous rappeler que c'est la Communauté française qui est pleinement compétente pour la prévention, notamment au

travers de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et des services de Promotion de la santé à l'école (PSE).

Cela ne m'a toutefois pas empêché de financer un réseau qui s'adresse spécifiquement aux enfants, le réseau Canal-Santé. L'un de ses objectifs est le soutien aux enfants malades et à leur famille, dans une perspective de santé et de droits sociaux, ainsi que le développement d'une démarche communautaire des familles et des intervenants, dans un sens de promotion de la santé.

En outre, le financement par la Commission communautaire française des lieux de rencontre parents-enfants permet de disposer d'un outil où de la prévention en matière de santé peut être effectuée.

Enfin, en ce qui concerne les actions à entreprendre pour soutenir le travail des médecins généralistes, je souligne d'abord que cette matière relève de la compétence du ministre fédéral des Affaires sociales et de la Santé publique. Il a par ailleurs développé un programme spécifique intitulé "Plan 2006-2007 pour le développement de la médecine générale en Belgique".

Ce plan s'articule notamment autour des axes suivants qui me semblent répondre à votre demande : revalorisation du rôle des médecins généralistes par rapport aux médecins spécialistes, notamment par le biais des trajets de soins, prise en charge des malades chroniques, structuration et amélioration de la garde de médecine générale, notamment par le soutien aux cercles de médecins généralistes, soutien à l'installation des médecins généralistes et à la pratique médicale, notamment par la création d'un fonds d'impulsion en médecine générale.

Pour avoir plus d'informations sur ce plan, je vous invite donc à demander à l'un de vos collègues au niveau fédéral d'interroger le ministre en question. A ce jour, il ne me paraît pas vraiment judicieux que les francophones en général et les francophones bruxellois en particulier, entrent dans un débat sur des matières qui relèvent des compétences de l'Etat fédéral. Ce serait donner des arguments aux chantres flamands de la communautarisation de notre système de soins de santé. Par contre, Monsieur Colson, je peux m'engager à en discuter au sein de la Conférence interministérielle de la santé et de ses groupes de travail.

Enfin, je tiens à profiter de l'occasion qui m'est donnée pour attirer votre attention sur le fait que les soins de santé n'expliquent que 20% de l'état de santé. M. du Bus l'a rappelé. Il est donc nécessaire de travailler également sur les autres déterminants de la santé tels que le logement, l'emploi, la formation, l'environnement etc. A ce sujet, je vous invite une nouvelle fois à relire la présentation que j'avais faite lors de l'élaboration du budget 2006.

Par ailleurs, le meilleur moyen de garantir la couverture d'un maximum de personnes est de maintenir un financement public et solidaire des soins de santé. Notre modèle belge est non seulement solidaire mais également efficace, notamment si on le compare à d'autres systèmes en vigueur à l'étranger. Pour assurer un accès aux soins de santé pour tous, il faut donc combattre la commercialisation et la marchandisation de la sécurité sociale. Le financement le plus solidaire est la solution la plus efficace et la moins chère pour garantir l'accès aux soins de santé à tous.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La parole est à la ministre, Mme Françoise Dupuis.

Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de l'Enseignement et de la Culture.- Je remercie M. Colson et tous les intervenants pour l'opportunité qu'ils nous donnent d'entrer dans un débat essentiel pour la Région. Il est évident que, comme mon collègue, je serai nuancée.

Nous avons un champ de compétences, d'intervention. Nous ne sommes pas toujours visés par ce rapport fédéral. On parle d'"analphabétisme toléré" mais cela ne nous concerne pas. Sans nier la portée très large de votre interpellation, je vais d'abord répondre pour ce qui concerne nos compétences.

L'enseignement qualifiant est-il si mauvais que les jeunes qui en sortent n'aient pas de perspectives d'emploi ? Je ne suis pas sûre que ce soit la meilleure façon de poser la question. La Commission communautaire française organise un enseignement qualifiant dans des créneaux qui sont demandés et les élèves sont placés. La question qui est posée est donc la suivante : y a-t-il suffisamment d'emplois ou encore y a-t-il suffisamment de jeunes qui s'engagent dans les formations qui mènent à ces emplois ?

On peut se poser deux questions. La première est de savoir s'il n'y a pas trop de jeunes qui s'engagent vers des formations moins concrètes, moins pointues et moins rémunératrices en emplois. Notre système pousse-t-il à cette situation ? Auquel cas, en effet, on laisse beaucoup d'exclus sur le bord de la route. D'autre part, comment peut-on mettre en place des mécanismes suffisamment clairs pour indiquer à des jeunes qui, à priori, sont peu ambitieux, parce qu'ils ont toujours été relégués, que, somme toute, il y a un moyen de faire sa vie très valablement dans ce type d'emplois.

On doit agir des deux côtés. Est-ce que ce n'est pas de celui de l'organisation de la profession qu'il faut agir ? Cela a été largement démontré avec les infirmières. Je n'en parlerai pas parce que nous ne formons pas d'infirmières mais quand il existe une insuffisance de rapport entre l'emploi offert et les personnes, elle peut être due à plusieurs raisons.

Mon administration me signale que, d'après une enquête menée en 2005 auprès des étudiants qui ont terminé dans notre circuit le cursus scolaire, pour les secteurs de l'horeca et de l'horticulture qui recoupent une bonne partie des formations qualifiantes dispensées par la Commission communautaire française, presque la totalité des élèves ont trouvé un emploi dans le secteur choisi. Les autres continuent à faire autre chose. Les étudiants du secteur du tourisme rencontrent une ouverture moins directe à l'emploi parce qu'on exige plus souvent des graduats ou des formations complémentaires et c'est un problème auquel nous devons réfléchir. Les étudiants du secteur de la pharmacie sont sollicités par les employeurs avant la fin de leurs études. Il est donc clair qu'il faut nuancer ce propos par rapport au type de réseau organisateur d'enseignement et par rapport au type de formation offerte.

Nos instituts sont très actifs au sein d'un réseau d'établissements de l'enseignement secondaire belge et européen qui organise nombre de manifestations relatives à la qualité de l'enseignement. Je rappelle pour la bonne bouche que nos élèves ont remporté le trophée Euro-toques. Il s'agit d'un trophée gastronomique octroyé par Pierre Romeyer. Cet enseignement présente aussi des qualités et c'est ce que nous essayons de démontrer. Cela vaut pour l'enseignement de la Commission communautaire française mais je suis sûre qu'il en va de même pour d'autres. Nos élèves étaient présents dans la suite royale à Vilnius. Ce sont eux qui préparaient les repas. Il s'agit d'une initiative sympathique, ce sont des modèles. Il n'y a pas que le basket-ball.

Je nuancerai et ne pourrai pas me prononcer à cette tribune concernant la nature des moyens accordés à l'enseignement qualifiant en dehors de notre réseau. Je pourrais mais je ne le ferai pas, au risque de dépasser notre devoir de réserve. Que faisons-nous ? Nous réalisons une série de choses concrètes. Un gouvernement conjoint Communauté française, Commission communautaire française et Région wallonne se tiendra ce 27 mars. Je relève, parmi les points inscrits à l'ordre du jour, la création d'une task-force administrative permanente. Elle sera chargée d'établir un cadastre des équipements pédagogiques et des infrastructures de formation et d'enseignement qualifiant actuellement à disposition.

Faire ce cadastre n'est pas innocent, il servira à déterminer les compléments à amener. Nous travaillons actuellement à cette question, nous sommes actifs également au niveau de la Région mais je ne vais pas m'appesantir sur ce point. Nous avons pour le moment, à charge du ministère de l'Economie, un dossier pour épauler les écoles techniques et professionnelles dans l'achat de matériel de pointe, comme nous l'avions promis. Nous ne sommes donc pas du tout inactifs.

Cependant, le problème de base n'est pas le niveau de qualification des élèves qui réussissent. Le problème est d'amener les élèves à ce niveau et de susciter des orientations convenables. C'est là que réside la réponse à ce qui nous est demandé par le rapport "Pauvreté".

Quelques mots à présent sur ce que nous faisons dans le domaine de la maîtrise du français. Il s'agit d'un élément important dans la qualification professionnelle. Dans le cadre de l'autonomie dont nous disposons en tant que pouvoir organisateur, nous avons décidé d'imposer, en plus des périodes consacrées à l'apprentissage des mathématiques et du français dans le premier degré, des périodes complémentaires de renforcement puisées dans l'enveloppe globale. Nous allons vraiment à l'essentiel dans la formation que nous donnons à nos jeunes dans ces écoles. Il s'agit d'un nombre d'heures relativement lourd - si je calcule bien, cinq périodes de mathématiques et six de français - pour les élèves de ces filières. Ce n'est pas un gage de non-qualité, il s'agit même d'un gage de grande exigence.

Notre Institut Redouté-Peiffer organise un concours de dictée. Même si ce concours est moins connu que la dictée du Balfroid, cette école a la manière et la symbolique pour aborder ces problèmes.

On a beaucoup parlé et je remercie Mme Mouzon de l'avoir souligné, de l'importance que revêt l'alphabétisation dans nos compétences. Nous avons, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans cette enceinte, défini l'alphabétisation comme étant une priorité et dégagerons donc des moyens pour renforcer le réseau Lire et Ecrire Bruxelles. Il n'est nullement question d'inventer la roue tous les jours. Vous savez quand même qu'une petite centaine d'associations travaillent dans ce secteur et que ce n'est pas la qualité qui leur manque. En janvier 2005 a eu lieu un appel à projets, lancé afin de développer la couverture de l'offre de formation en alphabétisation sur l'ensemble des communes bruxelloises. Nous avons ouvert 150 places supplémentaires, ce qui est très bien à notre petite échelle. Bien entendu, nous continuons à penser qu'il s'agit d'une étape initiale incontournable pour l'insertion sociale et professionnelle.

Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je donnerai quelques détails qui intéresseront les uns et les autres, concernant "Article 27". Il est vrai qu'en matière d'accès à la culture, il reste beaucoup d'autres choses à aborder, comme les

maisons de la culture ou Animation pour lequel vous avez voté un projet.

Ce dernier projet est une initiative de la Commission communautaire française pour apporter la culture dans l'école primaire. C'est essentiel pour développer des réflexes culturels. Vous avez voté à ma demande un doublement du budget qui va nous permettre de lancer un nombre incalculable de projets supplémentaires. Il s'agit donc d'actions extrêmement concrètes mais dont on mesure mal l'impact en raison de leur aspect préventif.

"Article 27" représente une dynamique qui a très bien pris à Bruxelles. Certes, nous ne l'avons pas inventée mais nous y contribuons financièrement de manière croissante. Je rappelle qu'il s'agit de la possibilité offerte à un public ciblé d'assister à un ensemble de manifestations culturelles moyennant une contribution propre limitée à 1,25 €. Les tickets ont pu être utilisés en 2005 auprès de 106 partenaires culturels de cette association et ont été distribués à travers 140 associations sociales conventionnées. Le maillage est donc assez solide.

Je ne vais pas rappeler aux spécialistes des CPAS que vous êtes qu'il existe différents biais pour toucher les personnes en situation de précarité : 19 CPAS, 16 associations actives dans l'aide sociale, 19 associations d'alphabétisation, 19 associations du secteur de l'insertion socioprofessionnelle, 28 maisons d'accueil, 23 maisons de jeunes, 10 centres de santé mentale et 6 associations axées sur le travail communautaire.

Ensuite, 31.892 tickets ont été distribués l'année dernière à Bruxelles. Cela représente 3.800 tickets de plus que l'année précédente, soit plus de 10% d'augmentation. Je sais que c'est une course contre la montre mais on ne résout pas les problèmes aussi vite qu'ils surgissent. En tout cas, les réactions sont à la hauteur du problème.

Je dois aussi parler de l'harmonisation en cours entre les 19 CPAS de la Région, grâce au dispositif fédéral de promotion de la participation sociale et culturelle des usagers du CPAS. Un subside fédéral sert à prendre en charge une partie du financement des actions menées en commun par le CPAS et l'association "Article 27".

Treize nouveaux partenaires se sont ajoutés en 2005, notamment dans le secteur de l'accueil tous publics. De nombreuses réunions ont permis de concevoir des projets novateurs. A cet égard, un projet particulièrement intéressant entre le cinéma Arenberg et l'association "Lire et Ecrire" débutera cette année. Il s'agira d'un ciné-club destiné aux apprenants en alphabétisation. Non seulement, il y a une augmentation quantitative mais la qualité des interventions est aussi recherchée.

"Article 27" mène également un travail avec ses partenaires pour les inciter à organiser des sorties collectives.

Il s'agit de favoriser un accompagnement menant à une réflexion critique face à l'offre culturelle et l'expression artistique, il ne s'agit pas seulement de consommer mais aussi de réfléchir à cette consommation culturelle.

Cette activité est extrêmement intéressante et mérite d'être soutenue. Le programme est régional mais entraîne le même type d'effets que le travail culturel dans les logements sociaux pour lesquels nous avons inscrit des budgets. Je ne parle pas seulement de sculptures mais aussi de la "fourniture" de spectacles théâtraux ou musicaux, donc d'accès à la culture.

Si les gens ne vont pas à la culture, nous leur apportons la culture. Ainsi, bien des activités leur sont proposées. Toutes les suggestions sont les bienvenues. Toutes proportions gardées, énormément de moyens y sont investis.

Néanmoins, je partage l'analyse de ceux ou celles qui, comme M. Galand, font des inégalités sociales la source des problèmes que nous connaissons. Comment alors lutter contre les inégalités sociales ? En émancipant les gens. Comment les émanciper si ce n'est par ce qui vient d'être décrit ?

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La parole est à M. Michel Colson.

M. Michel Colson (MR).- Forcément, on ne peut que rester sur sa faim vu la brièveté du débat et compte tenu de l'ampleur des défis.

J'aimerais cependant recadrer les choses. Le rapport "Abolir la pauvreté" a le mérite, même s'il se conclut par 76 résolutions de brosser, pour une fois, un tableau général qui concerne tous les niveaux de pouvoir. Dans d'autres assemblées, on a déjà conclu à la nécessité d'un décloisonnement de tels débats au sujet de la pauvreté.

L'intitulé du rapport est "Abolir la pauvreté - Une contribution au débat et à l'action politique". Ce rapport contient l'expression d'un ras-le-bol des colloques cloisonnés et souhaite le passage à l'action politique, ce qui me semble important.

Quant au secteur de la santé, j'ai bien entendu le ministre-président chargé de la Santé. Comme tout le monde, j'espère que le futur baromètre de l'Observatoire ne confirmera pas un plus mauvais bulletin de santé de la population régionale.

Je remercie Mme Dupuis pour les nuances qu'elle a apportées entre autres sur la formation qualifiante. Elle ne s'étonnera pas que, comme elle, j'estime que la maîtrise du français constitue un élément capital.

Cependant, j'attirerais son attention sur "Article 27", que je connais bien vu que j'ai quitté le conseil d'administration voici très peu de temps. Actuellement, à la suite de l'initiative de M. Erdekens qui a lancé le chèque-sport en Communauté française, se pose un problème. Comme les CPAS travaillent habituellement dans le secteur "Épanouissement culturel", dotation fédérale de M. Dupont et, anciennement, de M. Vande Lanotte, dans une enveloppe quasi fermée et comme la volonté de M. Erdekens est d'équilibrer la part sportive et la part culturelle, ce rééquilibrage risque de se faire au détriment de l'accès à la culture. C'est un élément à suivre de près.

Je voudrais attirer votre attention sur ce point car je crains des conséquences sur l'accès à la culture. Des CPAS ont énormément mis sur cet aspect, à 90%, pour 10% en faveur du sport. Un rééquilibrage dans une enveloppe fermée présente donc des risques et un enjeu pour l'accès à la culture.

M. le Président.- La parole est à M. André du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- J'ai bien entendu la réponse et je comprends que dans le cadre de questions posées ex abrupto, nous ne puissions reprendre le débat sur les maisons de la culture et les projets de cohésion sociale qu'à un autre moment.

M. le Président.- La parole est à M. Paul Galand.

M. Paul Galand (Ecolo).- Je n'avais nulle intention de minimiser l'importance du rapport dont nous parlons, d'autant que son titre "Abolir la pauvreté" montre bien son objectif. Il ne s'agit pas de tolérer la pauvreté ni de la diminuer de moitié. Il s'agit bel et bien de l'abolir.

Je note également que le Gouvernement francophone bruxellois assume en général sa part de la tâche, compétence par compétence. J'insiste encore sur la situation des familles monoparentales. Comment pouvons-nous encore accentuer le travail et peut-être aussi initier un travail de prévention à cet égard ? Nous pourrions demander une étude thématique complémentaire au baromètre qui s'intituleraient "Où sont passés les hommes ?"

M. le Président.- L'incident est clos.

LE MUSÉE DE L'EUROPE ET LE MUSÉE DE L'IMMIGRATION

DE M. DIDIER GOSUIN

À MME EVELYNE HUYTEBROECK,
MINISTRE EN CHARGE DU TOURISME

M. le Président.- La parole est M. Didier Gosuin.

M. Didier Gosuin (MR).- Dans le PRD figurait, en 2002, la création prioritaire de deux infrastructures culturelles et touristiques importantes : le musée de l'Europe et le musée de l'Immigration. Leur inscription au PRD faisait suite à des années de travaux menés par les uns et les autres.

Or, tout récemment, nous avons appris dans un article de presse concernant le musée de l'Europe et intitulé "Geen museum op Luxemburgplein", que l'implantation, voire la réalisation de ce musée, serait remise en question. Il aurait pourtant bien sa place à cet endroit, non loin des institutions européennes et du Parlement européen !

Concernant le projet du musée de l'Immigration, d'autres collègues sont déjà intervenus à plusieurs reprises pour constater que - c'est un euphémisme ! - le projet n'avance pas vraiment. Il est en fait toujours dans les limbes.

Je ne vous interpelle pas pour savoir combien la Commission communautaire française est capable de mettre sur la table. Je sais bien qu'il ne s'agit pas d'une question de moyens. Si je vous interpelle, c'est parce que la Commission communautaire française a initié le projet du musée de l'Europe. Les premières études sont nées de la Commission communautaire française.

Je vous interpelle également en votre qualité de ministre chargée du Tourisme. L'on ne cesse de dire que le développement du tourisme est lié non seulement aux années à thème mais aussi et surtout à des produits d'appel permanents qui font bouger les touristes.

Un musée de l'Europe dans la capitale de l'Europe est incontestablement un lieu de culture mais également un lieu d'attraction et de développement touristique.

De même, un musée de l'Immigration situé au cœur de l'Europe peut être un projet très fédérateur et un projet d'appel important sur le plan du développement touristique.

Dès lors, qu'avez-vous entrepris depuis deux ans ? Avez-vous contacté la "Mme Europe" de la Région, vos collègues en charge de l'Aménagement du territoire, les opérateurs, le

Parlement européen ? Existe-t-il réellement une volonté politique de faire aboutir ces projets ?

Vous me répliquerez qu'à la place du musée de l'Europe, s'établira un "Visitor's Center". Mais il y en a dans toutes les villes. Ce n'est pas cela qui fera venir un touriste de plus. Je ne prétends pas qu'il n'en faudrait pas un mais il y a une différence entre un "Visitor's Center" et un musée de l'Europe.

Ce dernier peut être une synthèse fantastique de cette grande Histoire qui est celle de nos cultures, de nos racines, de nos mouvements migratoires, ... de tout ce qui a façonné l'Europe, positivement mais aussi négativement. C'est un projet véritablement fédérateur.

Comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu de réaction après la publication de cet article par "Brussel Deze Week" ? A tout le moins, j'espérais que des ministres bruxellois réagiraient en parlant de fausse information. Or, nous avons eu droit au silence radio, comme si le musée de l'Europe et celui de l'Immigration n'avaient aucun intérêt et n'étaient d'aucune utilité.

Pourtant, nous voulons développer l'image de Bruxelles et son attractivité touristique. Il n'y a pas de secret. Nous pouvons organiser l'OPT, lancer des journées de la mode, faire tout ce que nous voulons. Cela ne suffira pas à donner à notre Région une dimension touristique suffisamment importante. Il faut développer nos outils en ce domaine.

Cela a été incontestablement fait avec l'Atomium qui constitue un élément majeur et fédérateur et je m'en félicite. Mais il faut aller au-delà et réussir des projets aussi essentiels, tant sur le plan culturel que touristique, que sont les musées de l'Europe et de l'Immigration.

Vous devriez rencontrer les responsables de l'association "Musée de l'Europe", qu'il s'agisse de M. Van Miert ou de Mme Spaak. Vous devriez aussi écouter le président du Parlement européen qui avait marqué son accord. Vous devriez manifester clairement la volonté de ce gouvernement et, je l'espère, de l'ensemble du gouvernement bruxellois, de faire aboutir ces projets.

Si nous laissons passer ces occasions, nous porterons une lourde responsabilité. Je ne voudrais pas voir ce musée de l'Europe s'ouvrir dans une autre capitale. Nous aurions alors raté une occasion fantastique.

De même, un musée de l'Immigration porte en lui une idée fédératrice car l'immigration n'est pas qu'un problème bruxellois ou belge mais aussi européen. Il l'est d'une manière intra-européenne, à travers notre histoire commune mais aussi extra-européenne. Bruxelles est vraiment le lieu qui symbolise le mieux cette histoire et qui devrait donc accueillir ces infrastructures.

Je ne vous demande pas des moyens financiers mais de la volonté politique. Je vous demande de peser dans ce dossier, d'être présents, de mobiliser, de remettre le point à l'ordre du jour de votre gouvernement afin que tous les ministres portent ce projet et le fassent savoir auprès du gouvernement fédéral, à travers l'accord Beliris.

Je sais qu'il y est question de montants précis mais j'ignore s'ils sont déjà utilisés. En résumé, je vous demande d'être à la tête de ce projet et de le réaliser.

(Applaudissements sur les bancs du MR)